

*République Française
Département de l'Yonne*

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE
SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2024.**

Convocation du 11 Septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit septembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de La Chapelle Vaupelteigne régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par loi, à la salle des fêtes sous la présidence de M. Jean Jacques CARRE, Maire.

Etaient présents : GRISON Géraldine (adjointe), SIX Olivier, BOUDIN Véronique.

Absent excusé : DAUVISSAT Philippe (pouvoir à JJ CARRE)
Absents : TUPINIER Laurence (adjointe), TUPINIER Franck.

Secrétaire de séance : GRISON Géraldine.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Désignation d'un secrétaire de séance : A l'unanimité Madame GRISON est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du dernier compte rendu.
- Délibération pour le choix de l'entreprise concernant le dossier sécurisation du village.
- Délibération pour la demande de subvention au Conseil Départemental sur le dossier de la Sécurisation du village.
- Délibération pour la demande de subvention à la 3CVT sur le dossier de la Sécurisation du village.
- Communication du Maire
- Questions diverses.

DELIBERATION 2024-015 CHOIX DE L'ENTREPRISE CONCERNANT LE DOSSIER DE LA SECURISATION DU VILLAGE.

Le Maire rappelle que le conseil avait confié à l'ATD la conception du dossier de la sécurisation du village. Ce dossier a été transmis à 3 entreprises qui sont :

- ✓ EUROVIA qui nous a informé ne pas être en mesure de porter ce chantier.
- ✓ COLAS qui a transmis un devis de 37 358.23 € HT soit 44 829.88 € TTC.
- ✓ MANSANTI TP a transmis un devis de 29 558.35 € HT soit 35 470.02 € TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

- DECIDE de retenir l'offre de MANSANTI TP pour un montant de 29 558.35 € HT soit 35 470.02 € TTC.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier

DELIBERATION 2024-016 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL SUR LE DOSSIER DE SECURISATION DU VILLAGE.

Le Maire rappelle le dossier de la sécurisation du village, il informe le conseil qu'il est possible d'obtenir une subvention aux titres des amendes de police auprès du Conseil départemental.

Le montant de cette subvention serait d'environ 8867.51€

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

- **AUTORISE** le Maire à demander une subvention au conseil départemental de 30 % de 29 558.35 € HT au titre des amendes de police soit 8 867.58€.
- **DECIDE** d'autoriser le Maire pour signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

DELIBERATION 2024-017 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA 3CVT POUR LE DOSSIER DE LA SECURISATION DU VILLAGE.

Le Maire rappelle que la 3CVT a mis un place un système de fonds de concours à distribuer à chaque commune sur le mandat. Pour notre commune, il reste de l'argent à demander au titre de ce fonds de concours.

Considérant que le dossier de sécurisation du village serait éligible à ce fonds, le Maire propose de faire la demande auprès de la 3CVT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le conseil Municipal

- **AUTORISE** le Maire à demander le fonds de concours pour le dossier de sécurisation du village pour un montant de 7 390 €.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

- Fuite d'eau dans la salle des fêtes, lors d'un orage mais aucun dégât surveiller lors des prochaines fortes pluies
 - Eclairages de Noël : seront posés le 27/11 et retirés le 15/01
 - les prochaines manifestations seront le repas des aînés le 14 décembre, le Noël des enfants le 15 décembre et les vœux du Maire le 10 janvier 2025.
 - les chemins (trillés blanc, Vaucourcière et une partie de la Fourchaume) ont été remblayés par la société Barbier.
 - Inondations : le syndicat va débiter des travaux avant Noël, prise en charge financière en totalité par le Syndicat
 - RECENSEMENT 2025, Mme Barbier Nathalie ne pourra pas assurer cette mission, ce sera Maurice Beau qui sera chargé de recueillir les informations
 - Mr Thureau ne rencontre plus de problème concernant son écoulement
 - le Marathon de Chablis aura lieu le 26/10, le village sera fermé côté rue du Serein car le ravitaillement aura lieu au Domaine Alexandre
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Le Maire



La secrétaire

